

Pour stopper les dérives néo-libérales dans l'enseignement professionnel et garantir une offre de formation équitable sur tout le territoire, **votez SUD**

Profession de foi de Sud éducation Basse-Normandie pour les PLP (*professeur-e-s de lycées professionnels*)

→ **Bac pro 3 ans, un échec confirmé**

- 16 000 postes supprimés,
- 1 000 heures de cours en moins,
- Accentuation du décrochage scolaire,
- Atteinte au caractère national du diplôme par la généralisation des CCF,
- Simulacre d'oral de rattrapage,
- Dévalorisation des Diplômes,
- Suppression des passerelles avec les filières générales et technologiques,
- Poursuite d'étude limitée,
- Augmentation des Périodes de Formation en Milieu Professionnel au détriment de l'école.

Loi de la revalorisation annoncée, le Bac Pro 3 ans s'impose comme un outil puissant de reproduction des inégalités sociales.

→ **Conditions de travail dégradées et souffrance en LP**

- Augmentation des heures supplémentaires,
- Effectifs trop lourds et trop hétérogènes au regard des moyens attribués,
- Intensification et allongement du temps de travail par la multiplication des missions (*CCF, réunionnisme, gestion des stages, orientation...*),
- Référentiels en modification constante,
- Espace Numérique de Travail : pressions et fléage,
- Méthodes managériales pathogènes.

Mobilité, flexibilité, polyvalence imposées !

Non à l'alourdissement des tâches administratives au détriment de la pédagogie. Nous demandons la mise en place de temps de temps de concertations inclus dans nos services.

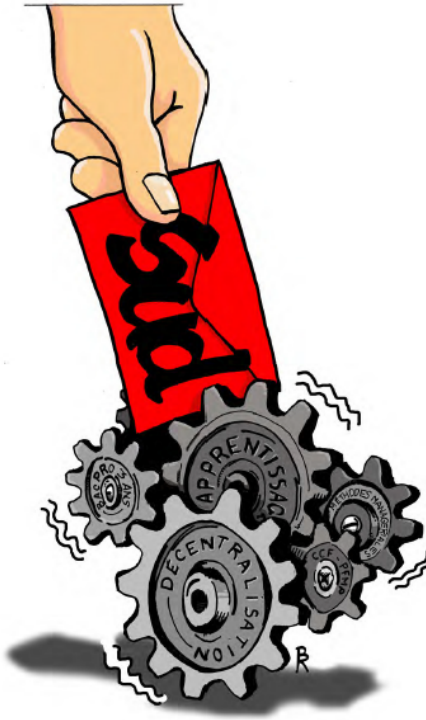
→ **Les élèves méritent mieux !**

- Une formation polyvalente et solide,
- Une indemnisation des stages,
- De la philosophie en terminale,
- Un choix de langues élargi,
- Des conditions d'enseignement respectueuses de l'élève et de ses vœux d'orientation,
- Refus de la mixité des publics, apprenti-e-s et sous statut scolaire, qui constitue une entrave à l'apprentissage.

→ **Le développement de l'apprentissage : une dangereuse régression**

- Formation et main d'œuvre au rabais au bénéfice des entreprises,
- Prime à l'embauche et cadeaux fiscaux au détriment des finances publiques,
- Propagande mensongère sur le taux prétendument supérieur d'insertion professionnelle,
- Inégalité territoriale du taux de rémunération des heures d'enseignement en apprentissage,
- Pressions exercées sur les enseignant-e-s pour effectuer des compléments de service sous-payés en apprentissage, portant localement atteinte au maxima horaire hebdomadaire défini par les statuts,
- Multiplication des employeurs (*région, état*). Quid des pensions de retraite ?

Parce qu'il représente une menace sur les filières sous statut scolaire et va à l'encontre d'un enseignement de qualité, nous refusons le développement des sections en apprentissage, en parcours mixés (2+1 ou 1+2) et le mélange des publics au sein des mêmes classes.



→ **Les conséquences néfastes de l'acte III de la Décentralisation**

- Lycées des métiers : cheval de Troie de l'apprentissage,
- Menace sur le statut des PLP (*régionalisation*),
- Filières assujetties au bassin d'emploi au détriment du choix d'orientation des élèves.

Nous exigeons un enseignement professionnel de qualité sur tout le territoire.

Pour une véritable reconnaissance de nos missions et pour une titularisation immédiate sans condition **votez SUD**

2) Profession de foi de SUD Éducation Basse-Normandie pour les personnels exerçant des missions d'AESH, d'AVS ou d'EVS

→ **Nous dénonçons :**

- La précarité générale du statut d'AESH : et d'EVS : salaires en-dessous du seuil de pauvreté, aucune indemnité de fin de contrat pour les CUI/CAE...
- Des missions trop mal définies.
- Les temps de formation obligatoires non rémunérés et non récupérés, non préalables à la prise de poste, ni reconnus ni valorisés.
- L'absence d'une véritable formation.
- L'absence de statut.
- Le non-remplacement en cas d'absence.
- Le nouveau décret AESH qui oblige à attendre 6 ans au minimum pour un CDI.
- Les temps partiels imposés pour tou-te-s.
- Les 24h payées 20h pour les CUI/CAE.
- La peur récurrente, en fin de contrat, de ne pas être renouvelé-e.

En application de la loi Le Pors, le statut de fonctionnaire doit rester la norme pour des missions pérennes ! Revendiquons le statut de fonctionnaire pour toutes et tous les personnels AESH ou EVS.

→ **Nous revendiquons :**

- La titularisation de toutes et tous les AESH et EVS en poste, sans condition de concours ni de nationalité.
- Une formation adaptée et rémunérée, qui aboutit à l'obtention d'un diplôme d'état de niveau 4.
- La possibilité de signer des contrats à temps plein.
- La revalorisation des salaires : un salaire décent qui n'oblige pas à cumuler d'autres emplois.
- La prise en compte de l'ancienneté des contrats antérieurs, quels qu'ils soient, pour toutes et tous.
- La création d'un statut réel et reconnu des AESH, correspondant aux conditions d'exercice dans la fonction publique.
- Notre inclusion pleine et entière au sein des équipes pédagogiques.

SUD Education revendique la titularisation de toutes et tous les AESH et EVS en poste, sans condition de concours ni de nationalité.



→ **Les élèves en situation de handicap méritent mieux !**

- Trop d'enfants en situation de handicap ne sont pas scolarisés-e-s.
- Des milliers d'enfants ne sont scolarisés-e-s que quelques heures par semaine faute de personnels en nombre et suffisamment formés.
- Les parents confrontés à ces situations manquent d'informations.

SUD Éducation exige la scolarisation dans de bonnes conditions des enfants en situation de handicap afin de permettre à toutes et à tous une scolarisation égalitaire.

Pour une autre éducation, publique, émancipatrice, respectueuse des conditions de travail des enseignant-e-s et garantissant la formation citoyenne de tous-tes les élèves, **votez SUD**

Profession de foi de SUD Éducation Basse-Normandie pour le 2nd degré (*certifié-e-s et agrégé-e-s*)

→ **Des conditions de travail dégradées, des pesanteurs hiérarchiques**

- effectifs par classe surchargés, en hausse depuis des années,
- recrutements insuffisants,
- multiplication des tâches,
- programmes souvent inadaptés,
- logiques managériales des chefs d'établissement,
- inspection individuelle infantilisante, injuste,
- déstabilisation des équipes en place par des renouvellements rapides des personnels précaires.

SUD Éducation revendique :

Moins de travail pour travailler mieux, des classes avec 20 élèves maximum en collège, 25 en lycée général et technologique, la création des postes d'enseignant-e-s nécessaires. Un rôle décisif donné aux enseignant-e-s dans la fabrication des programmes. Une gestion collégiale des établissements et une réflexion sur nos pratiques entre pair-e-s. Un suivi médical efficace.

→ **Statuts et missions**

- un temps de travail devant élèves qui ne baisse pas,
- pas de temps dégagé pour le travail en équipe,
- des tâches et des missions inscrites dans les textes mais sans aucune compensation horaire,
- des décharges horaires rognées ou supprimées remplacées au mieux par des primes

SUD Éducation revendique :

Un temps de service global réduit à 14h devant élèves et 3h de travail en équipe. La compensation de toutes les tâches complémentaires par des décharges de service. Un avancement au meilleur rythme, une augmentation de salaire de 400 euros, pour tous et toutes.



→ **Une réforme de l'Éducation Prioritaire en trompe-l'œil, les réformes de la droite toujours en place**

- une minorité seulement des établissements REP + concernés,
- une décharge horaire effacée par des heures supplémentaires, faute de postes créés,
- des SEGPA en voie de disparition,
- des ULIS surchargées,
- une réduction des heures d'enseignement en lycée, mise en concurrence des collègues, des disciplines, des établissements pour l'attribution des heures globalisées,
- la réforme de la voie technologique remet en cause les formations, les collègues se voient imposer une polyvalence sans formation.

SUD Éducation revendique :

Une réelle décharge horaire, des classes avec 16 élèves maximum, dans toute l'Éducation Prioritaire. L'abandon des réformes du lycée général et technologique. Au collège et au lycée, une vraie formation pour tous-tes les élèves jusqu'à 18 ans.

Pour une véritable reconnaissance de nos missions et l'arrêt de la précarité des personnels de vie scolaire,

votez SUD !

1) Profession de foi de SUD Éducation Basse-Normandie pour les personnels exerçant des missions de surveillance (AED/AP).

→ **Des droits à faire respecter :**

- Des contrats d'AED/AP en priorité destinés à des étudiant-e-s, recruté-e-s sur critères sociaux.
- La généralisation des contrats de 3 ans et la possibilité de choisir entre des contrats de un, deux ou trois ans.
- L'octroi obligatoire du crédit d'heures pour formation.
- Des emplois du temps aménagés permettant la poursuite des études.
- Une reconnaissance de notre rôle éducatif pour sortir d'une vision policière du rapport à l'élève.
- Le respect des droits syndicaux (*participation aux heures d'info et aux stages de formation syndicale*).
- Le respect des autorisations d'absences pour les examens et concours sans compensation de service.

En application de la loi Le Pors, le statut de fonctionnaire doit rester la norme pour des missions pérennes ! Revendiquons le statut de fonctionnaire pour toutes et tous.

→ **Des droits à conquérir :**

- Une réduction du temps de travail pour permettre l'emploi de nouveaux personnels et lutter contre le chômage, et pour améliorer nos conditions de travail et de vie.
- La revalorisation des salaires : un salaire décent qui n'oblige pas à cumuler d'autres emplois.
- La mise en place de la prime ZEP pour toutes et tous.
- L'accès à une formation réelle liée aux missions et aux missions définies par le contrat (*notamment "secouriste sauveteur au travail"*).
- Un recrutement académique réduisant la subordination à l'arbitraire des chefs d'établissements et les recrutements de "copinage".
- Le droit à mutation comme pour les enseignant-es, avec des barèmes transparents, vérifiés en commissions paritaires.
- Notre inclusion pleine et entière au sein des équipes pédagogiques.
- Le remboursement des frais de transport et la gratuité des repas pris sur le temps de travail.



→ **A terme, l'arrêt de la précarité des personnels de vie scolaire passe par :**

- Le recrutement d'éducateurs et éducatrices en établissement scolaire sur des missions relevant d'éducation, de surveillance, de mise en place de projets pédagogiques, d'aide individualisée...
- Et pour les AED déjà en poste : Pour ceux qui le souhaitent, une titularisation sur ces postes d'éducateurs et éducatrices suivie d'une formation rémunérée de 2 ans. Pour ceux qui ne le souhaitent pas, SUD éducation revendique un salaire socialisé pour les étudiant-e-s, ce qui doit permettre une poursuite d'études
- Des débouchés professionnels : pour les AED déjà en poste, ouverture de tous les concours de l'Éducation nationale et la reconnaissance de l'expérience professionnelle et des compétences acquises (VAE).